DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025 à 19H30

N°130/2025 - Budget Régie de l'énergie 2025 - Décision modificative n°3

Conseillers en exercice : **25** - Présents : **18** - Excusés avec Pouvoir : **4** - Excusés sans Pouvoir : **2**
Absente : **1** – Votants : **22**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 10 DÉCEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 4 décembre 2025,** sous la présidence de **Monsieur Patrick BOUVARD, 1er Adjoint au Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mesdames, Messieurs :
BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :
Mesdames, Messieurs :
FAUVET Guillaume (a donné pouvoir à RONGEAT Stéphane), MONTEIRO Rita (a donné pouvoir à BIRRAUX François), SAUDRAIS Nadia (a donné pouvoir à VIGNAGA Isabelle), TRICHOT Patricia (a donné pouvoir à MARCILLAC Frédéric).

ÉTAIENT EXCUSÉS :
Messieurs GRUET Alexis, VAUGEOIS Patrick.

ÉTAIT ABSENTE :
Madame GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur François BIRRAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Afin de pouvoir régler les dernières factures d'investissement de l'exercice, il est proposé de procéder aux mouvements de crédits détaillés dans le tableau ci-dessous :

BUDGET REGIE DE L'ENERGIE - 2025
Décision modificative n° 3

INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES	MONTANT
23	2315	Immobilisations en cours (installations techniques)	4 060,00 €	13	1313	Subventions d'investissement (département)	4 060,00
		TOTAL	4 060,00 €			TOTAL	4 060,00

Il est précisé que la somme de 4060€ inscrite en recette d'investissement correspond à la subvention notifiée par le Département au titre du Fonds chaleur territorial dans le cadre du financement de l'étude de faisabilité de l'extension du réseau de chaleur urbain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20251210-130-2025-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2025
Publication : 26/12/2025

***VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2,*

***VU** l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable au budget de la Régie de l'énergie,*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'ajuster les crédits budgétaires du budget de la Régie conformément au tableau ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'intégration de cette décision modificative n°3 et pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Pour le Maire empêché,
Le 1er adjoint,
Patrick BOUVARD

Le secrétaire,
François BIRRAUX

MAIRIE de ST-DENIS LES BOURG (AIN)

MAIRIE de ST-DENIS LES BOURG (AIN)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20251210-130-2025-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2025
Publication : 26/12/2025